



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le livre V du code du Patrimoine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-602020-148-A1 en date du 5 mars 2020 prescrivant un diagnostic archéologique sur le terrain sis à :

Belle Eglise (Oise)
Rue de Fresnoy
Section cadastrale ZA 73 et 56 ;

Travaux faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager déposée le 31 janvier 2020 par

Pays de Thelle Aménagement
251 boulevard Pereire
75017 Paris

Demande reçue au service régional de l'archéologie le 10 février 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-60-2020-148-A2 attribuant la réalisation du diagnostic préventif à l'INRAP en date du 9 juin 2020 ;

Considérant que la demande de permis de construire (PC06006020T0002) déposée le 13 février 2020 a pour objet le même terrain que l'arrêté préfectoral susvisé

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions émises dans l'arrêté n° 19-60-2020-148-A1 susvisé (copie en pièce jointe) s'appliquent à la demande de permis de construire (PC06006020T0002).

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Pays de Thelle Aménagement, à la communauté de communes Thelloise, et à l'INRAP.

Fait à Amiens, le 15 juin 2020.

Pour le Préfet de Région, et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

